

RAPPORT ANNUEL 2022



SMED13

Syndicat Mixte d'Énergie du Département
des Bouches-du-Rhône



**territoire
d'énergie**

BOUCHES-DU-RHÔNE

- 03 | Le mot du président
- 04 | Hommages
- 05 | 2022, une année de changement
- 07 | Actualités & retour sur l'année 2022
- 12 | Gouvernance & organisation
- 16 | Les femmes & les hommes du SMED13
- 17 | Organigramme
- 18 | Compétences du SMED13
- 22 | Contrôle des concessions
- 25 | Maîtrise d'ouvrage
- 31 | Achat & fourniture d'énergie
- 32 | Mobilité propre
- 33 | Maîtrise de la demande d'énergie & énergies renouvelables
- 34 | Le SMED13 en chiffres
- 37 | Recueil des actes administratifs



Mesdames, messieurs, chers collègues,

L'année 2022 restera pour nous, acteurs de l'énergie, celle à marquer d'une pierre noire. Celle où l'invasion de l'Ukraine a fortement amplifié les perturbations au sein d'un marché de l'énergie déjà extrêmement tendu par la reprise économique post-covid. Si nous avons, espérons-le, évité le pire grâce aux dispositifs mis en place par le gouvernement, nous le devons également à l'engagement total des équipes du SMED13 et de nos partenaires dans la gestion de cette crise sans précédent.

C'est dans ce contexte sensible que nous avons dû procéder au renouvellement du marché pour nos 180 membres du groupement de commandes d'achat d'énergie. Nous avons pu atteindre l'objectif premier que nous nous étions fixés dans l'intérêt de nos adhérents : la sécurisation.

Pour garder ce cap, nous avons dû dépasser le cadre de notre simple mission d'acheteur, travailler au cas par cas afin d'apporter une réponse sur-mesure aux spécificités de chacun : écoles, stations de ski, stations de pompage, complexes sportif, collectivités...

Maîtrise des coûts, gestion des aléas, transparence, disponibilité, proximité, personnalisation des réponses, renforcement et montée en compétences des équipes sur le terrain, voilà les facteurs clés de notre réussite. C'est cette approche globale dans la gestion de l'énergie, qui a permis au SMED13 de devenir un acteur régional majeur de la transition énergétique et d'asseoir la puissance de notre groupement de commandes.

De plus en 2022, le SMED13 a été désigné "collectivité pilote" dans la mise en place du référentiel budgétaire et comptable M57, ainsi que pour le CFU, en partenariat avec la pairie départementale.

Malgré la tempête qui a secoué le marché de l'énergie, nous avons continué à gérer et développer l'ensemble de nos missions et veillé à offrir la plus haute qualité de service à nos membres. Nous avons ainsi poursuivi notre politique de partenariats avec le Département, la Métropole Aix-Marseille-Provence, la CCVBA... qui nous ont conduits à élaborer des schémas directeurs tels que le déploiement des IRVE ou le raccordement des énergies renouvelables aux réseaux (S3REnR). Des missions, dont le résultat a été jugé plus que satisfaisant par l'ensemble des parties prenantes. Nous avons, dans le cadre de la nouvelle convention de concession de distribution publique d'énergie électrique, poursuivi nos engagements de travaux sur le réseau et établi une programmation adaptée aux exigences de chaque collectivité. Au total, ce sont 80 dossiers qui ont ainsi été instruits en 2022, avec un objectif constant : réduire les délais de réalisation.

Enfin, 2022 a marqué la mise en place d'une véritable stratégie de communication. À noter parmi les premières actions entreprises, la labellisation « Territoire d'énergie », marque des AODE, portée par la FNCCR, symbolisant des valeurs d'humanisme et d'égalité des territoires. C'est dans ce même esprit de concertation, de partenariat et de collaboration constructive que nous poursuivrons notre mission d'accompagnement et de conseil, au plus près des besoins et des attentes des communes membres du Syndicat, dans l'intérêt du territoire et de ses habitants.

Didier KHELFA
Président du SMED13



JULES SUSINI (1943-2023)

Jules SUSINI était le 1^{er} vice-président du Syndicat mixte d'énergie du Département des Bouches-du-Rhône. Il nous a quittés au début de l'année 2023.

Jules SUSINI rejoint le SMED13 en 2001, sous la présidence de Maurice MERENDOL, en tant que vice-président représentant la Ville d'Aix-en-Provence. Il se voit alors confier la mission du développement stratégique du Syndicat avec l'élargissement du panel des compétences. Il est notamment chargé de la concession gaz et de la mobilité propre. Sous la présidence de Jack SAUTEL, il a la charge d'un dossier important et stratégique : celui de la négociation et du pilotage de la signature du contrat de concession de distribution publique de gaz avec GRDF.

Par la suite, il s'implique dans le développement de la mobilité propre avec le déploiement du Gaz naturel véhicule, posant les bases du futur déploiement des bornes IRVE.

Enfin, avec l'ouverture des marchés de fourniture d'énergie à la concurrence, il conduit, sous la présidence de Christophe AMALRIC, les groupements de commandes pour la fourniture d'électricité et de gaz, et préside la commission d'appel d'offres achat d'énergie.

Avec le président Didier KHELFA, dans un contexte de tension sur les prix, il met toute son énergie et sa passion pour mener les renouvellements des marchés de fourniture d'énergie, en jetant les bases de nouvelles actions en faveur de la maîtrise de l'énergie.

Il organise également, avec son collègue Michel LAN, les colloques "Énergie" à La Destrousse.

Homme de valeurs et de convictions, Jules SUSINI était un grand défenseur du service public de la distribution publique de l'énergie. Il avait accordé sa confiance aux équipes du SMED13 et savait reconnaître le travail réalisé en interne. Il avait le souci de l'intérêt collectif et de la bonne utilisation des deniers publics. Très apprécié de ses collègues, homme d'engagement, il suscitait l'adhésion collective autour de ses projets. Il entretenait par ailleurs de très bonnes relations avec les autres institutions partenaires.



Louis VICO (1944-2022)

Louis VICO était vice-président du Syndicat en charge de la concession gaz et adjoint aux travaux de la Mairie de Graveson. Il nous a quittés en fin d'année 2022.

Membre assidu des assemblées et des nombreuses commissions du Syndicat, Louis VICO est aguerri aux techniques de suivi des travaux et des chantiers.

Ses prises de position sont toujours justes et sont marquées par son sens aigu du service public. Au fil des années, il sait convaincre et se faire comprendre, toujours dans l'objectif de mener à terme de manière rigoureuse la réalisation des travaux sur voirie.

Louis VICO a suivi, accompagné et soutenu l'évolution du Syndicat sur tous les sujets stratégiques.

« En adhérant à la marque Territoire d'énergie, le SMED13 marque sa volonté d'agir pour la transition énergétique. »

Didier KHELFA, président



L'ADHÉSION DU SYNDICAT À LA MARQUE TERRITOIRE D'ÉNERGIE

Le SMED13 a adhéré à la marque "Territoire d'énergie" de la FNCCR, qui vise à uniformiser les appellations des Autorités organisatrices de la distribution d'énergie (AODE) pour une meilleure reconnaissance, visibilité et cohérence de leurs actions.

Qu'est-ce que la marque "Territoire d'énergie" ?

Elle a été créée en 2016. C'est la marque des AODE engagées dans la transition énergétique. Ces AODE sont le plus souvent des Syndicats intercommunaux, mais il peut s'agir aussi de Départements, de Métropoles ou de Territoires d'Outre-mer.

Propriétaires des réseaux de distribution d'électricité et de gaz, les AODE contrôlent l'exécution des missions de service public, délégués dans la plupart des cas à ENEDIS et GRDF ou bien à des entreprises locales (Régies, SEM, SICA, etc.).

Des compétences multiples

En développant leur socle de compétences, les AODE sont devenues d'importants acteurs territoriaux de l'énergie : créateurs de réseaux de chaleur, gestionnaires de l'éclairage public, producteurs d'énergie renouvelable et de mobilités propres, acteurs de l'efficacité énergétique, organisateurs d'achats mutualisés, créateurs de réseaux "intelligents" (smart grids, etc.).

Une identité, des valeurs

La bannière "Territoire d'énergie" marque à la fois l'implantation territoriale des AODE mais également le dynamisme qu'elles incarnent. En s'engageant à être un territoire d'énergie, les AODE marquent leur volonté d'agir pour la transition énergétique en mutualisant progressivement leurs besoins et leurs compétences pour mettre en œuvre des projets communs, conduits en lien avec les Conseils régionaux.

Chaque Territoire d'énergie porte ainsi les valeurs du service public, engage le professionnalisme de ses agents, œuvre dans des dynamiques locales d'autonomie énergétique, tout en s'assurant d'une solidarité territoriale grâce à la péréquation tarifaire.

LES 5 VALEURS COMMUNES DES AODE



La solidarité territoriale



L'optimisation des ressources publiques



Le sens du service public et l'intérêt général



La péréquation tarifaire



La proximité



RÉFÉRENTIEL BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57

En application de l'article 106 III de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Cette instruction budgétaire est la plus avancée en termes d'exigence comptable, la plus complète et la plus récente. Elle résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFiP), les associations d'élus et les acteurs locaux.

Ainsi, le SMED13 a adopté par délibération en date du 22 juin 2021, le référentiel budgétaire et comptable M57 et a rédigé son règlement budgétaire et financier pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2022. En effet, la M57 apporte des évolutions en matière budgétaire et comptable pour lesquelles le SMED13 devait préciser les règles d'application qu'il souhaitait donner dans son règlement budgétaire et financier.

L'EXPÉRIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

L'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021, stipule qu'un Compte financier unique (CFU) peut être mis en œuvre, à titre expérimental, par des collectivités territoriales volontaires. Ce Compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Deux prérequis sont obligatoires pour cette expérimentation :

- L'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57
- La dématérialisation des documents budgétaires

Le SMED13 remplissant ces deux conditions, les ministres chargés des collectivités territoriales et des comptes publics ont admis, fin 2022, la participation du SMED13 à l'expérimentation du CFU pour les comptes de l'exercice 2023. Une convention a donc été signée dans ce sens avec l'Etat pour l'exercice 2023.



LE SMED13 A DONC DÉCIDÉ

- **De conserver un vote** par nature et par chapitre globalisé.
- **De calculer l'amortissement des biens acquis** à compter du 1^{er} janvier 2022, pour chaque catégorie d'immobilisations, au prorata temporis.
- **D'aménager la règle du prorata temporis** dans la logique d'une approche par enjeux, pour les subventions d'équipement versées et les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 1 000 € HT, ces biens de faible valeur étant amortis en une annuité au cours de l'exercice suivant leur acquisition.
- **D'autoriser le président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre**, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.
- **De conserver le régime** des provisions semi-budgétaires.
- **D'appliquer les AP/CP** et les opérations pour compte de tiers.

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière
- Améliorer la qualité des comptes
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives

MARS 2022



11 mars ⊕

Réunion des DGS locaux membres du Syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales au siège du SMED13 à Miramas.



15 mars ⊕

Réunion du Comité syndical à Lançon-Provence.
Objet : présentation du Rapport d'orientations budgétaires (ROB).



15 mars ⊕

Réunion d'information à l'attention des membres du groupement d'achat énergie à Lançon-Provence.



21 mars ⊕

Réunion du Bureau syndical au siège du SMED13 à Miramas.



23 mars ⊕

Lancement de l'expérimentation de l'extinction nocturne de l'éclairage public via Linky à Aurons.
Objet : le village d'Aurons a été le premier en France à expérimenter l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 6 heures du matin, une solution développée par ENEDIS via le compteur Linky et mise en œuvre par le fournisseur d'électricité.

AVRIL 2022



5 avril ⊕

Réunion du Comité syndical au siège du SMED13 à Miramas.
Objet : comptes de gestion, administratif et affectation des résultats 2021 et budget primitif 2022, sur le budget principal et le budget annexe IRVE.



28 avril ⊕

Réunion d'information relative à la nouvelle fonctionnalité de l'outil Deepki au siège du SMED13 à Miramas.

MAI 2022



10 mai ⊕

Réunion d'information sur l'achat d'énergie à l'attention des membres du groupement au siège du SMED13 à Miramas.

20 mai

Première réunion du COPIL SEQUOIA3 à Saint-Rémy-de-Provence. Le SMED13 est lauréat de l'appel à projet retenu par le programme ACTEE2.

JUIN 2022

1^{er} juin

Réunion sur le schéma directeur départemental de développement des infrastructures de recharge des véhicules électriques.



13 juin ⊕

Réunion sur les solutions existantes en matière d'économie d'énergie à l'Hôtel du Département à Marseille.

23 juin

Réunion du Bureau syndical.

JUILLET 2022



5 juillet ⊕

Réunion du Comité syndical au siège du SMED13 à Miramas. *Objet : présentation du compte-rendu d'activité de la concession électricité par ENEDIS et par EDF (CRAC exercice 2021).*

5 juillet

Réunion du Conseil d'exploitation IRVE au siège du SMED13 à Miramas.

28 juillet

Réunion de la Commission d'appel d'offres achat d'énergie au siège du SMED13 à Miramas.

SEPTEMBRE 2022



15 septembre ⊕

3^e édition du salon "Smart Energie" organisé par le SYMIELECVAR à Brignoles sur la transition énergétique et la mobilité durable.

19 septembre

Exercice incendie dans les locaux du SMED13.

20 septembre

Réunion de la Commission d'appel d'offres IRVE au siège du SMED13 à Miramas.

20 septembre

Réunion du Comité syndical au siège du SMED13 à Miramas.

OCTOBRE 2022



5 octobre ⊕

Réunion d'information concernant le programme de financement de l'éclairage public (Lum'Acte) à Saint-Chamas.

6 et 13 octobre

Formation Deepki pour une meilleure prise en main de l'outil Deepki permettant le suivi des consommations et factures des membres du groupement d'achat d'énergie.



17 octobre ⊕

Réunion du Comité syndical au siège du SMED13 et **Commission extra-syndicale concession gaz** en présence du concessionnaire GRDF au siège du SMED13 à Miramas.

Objet : adhésion à la marque Territoire d'énergie (TE) portée par la FNCCR et adoption du Schéma directeur départemental des IRVE, présenté par le CEREMA.

26 octobre

Réunion de la Commission d'appel d'offres concernant les achats d'énergie (attribution de l'accord cadre n°2 du marché 2022GPTNRJCO2 ayant pour objet l'acheminement et la fourniture d'électricité pour le lot 3) au siège du SMED13 à Miramas.

FOCUS

38^e congrès de la FNCCR 27 au 29 septembre



Le 38^e congrès de la FNCCR s'est tenu à Rennes et a réuni plus de 2 000 élus et décideurs locaux.

Au programme : une soixantaine de conférences (séances plénières, tables-rondes, ateliers), une exposition regroupant plus de 180 structures ainsi qu'une dizaine de visites techniques organisées par les adhérents locaux de la fédération.

Le SMED13 a tenu un stand avec l'**Entente régionale énergie Sud** (ERES) qui regroupe les Syndicats d'énergies des Bouches-du-Rhône, des Hautes-Alpes, du Var, du Vaucluse et des Alpes-de-Haute-Provence.



**Témoignage de
Laurent SAUTECOEUR,
10^e vice-président du SMED13**

"J'ai eu l'honneur de représenter le SMED13 et son président, Didier KHELFA, à l'occasion du Congrès FNCCR, rendez-vous attendu et apprécié des acteurs locaux de l'énergie, de l'eau et du numérique. Le fil rouge de ce congrès était "Rebondir et se réinventer ensemble".

Les événements et travaux étaient essentiellement basés sur l'adaptation à la transition écologique et aux situations imposées par les crises successives que nous subissons (Covid 19, hausse des prix de l'énergie, tensions internationales, problématique du changement climatique, etc.). J'ai pu assister tout au long de ce moment de partage et d'échanges à divers ateliers en compagnie de François CAPON, directeur général du SMED13 et des membres des équipes administratives et techniques, que je tiens à féliciter et remercier pour leur présence, leur accompagnement et leur bonne humeur communicative.

Je tiens également à saluer les représentants d'ENEDIS, d'EDF, d'ENGIE et tous les autres acteurs de ce grand événement, pour leur écoute et la qualité des échanges et des interventions.

Cet événement a confirmé la pertinence et l'importance de notre choix d'orientation vers une politique de mutualisation de nos actions à l'image du groupement d'achat d'énergie récemment constitué.

Par son implication dans un tel événement, le SMED13 a montré sa volonté d'être un acteur et d'agir pour la transition écologique et énergétique et son choix de partage comme avec nos amis de l'Entente Régionale Énergie Sud présents également à ce congrès."

L'objet de cette entente ?

- Engager toute réflexion ou mutualisation dans le domaine de l'énergie.
- Susciter toute mise en commun d'informations et de moyens.
- Assurer une représentation commune des syndicats d'énergie lorsque nécessaire ou opportun.

Inauguration du Poste source de Bel Air 22 novembre



Implantée dans la zone d'activité de la Crau à Salon-de-Provence, cette infrastructure portée par ENEDIS et RTE a nécessité un investissement de 30 millions d'€ (foncier, bâtiments et équipements). La mise en œuvre de nouvelles technologies a permis de construire un équipement plus compact.

Deux ans auront été nécessaires pour mener à bien ce dossier. La construction de ce poste source de 225 000 volts permet de faire la jonction entre le réseau haute tension de RTE et le réseau à 20 000 volts d'ENEDIS qui fournit les foyers, les collectivités et les entreprises du Pays salonnais et qui dessert aussi Eyguières, Miramas, Grans et Saint-Martin-de-Crau.

Totalement numérisée, l'installation est suivie à distance par les équipes de RTE et d'ENEDIS. Autour du projet, ce sont 17 nouvelles lignes HTA qui ont été créées, soit une centaine de kilomètres de câbles souterrains.

« Il est important pour la sécurisation de l'alimentation électrique mais il va permettre de développer également les énergies renouvelables injectées sur le réseau ».

Didier KHELFA,
président du SMED13



NOVEMBRE 2022

15 novembre

Réunion du Bureau syndical au siège du SMED13 à Miramas.



17 et 24 novembre

Formation Deepki pour une meilleure prise en main de l'outil Deepki permettant le suivi des consommations et factures des membres du groupement d'achat d'énergie.



28 novembre

Réunion du Comité syndical au siège du SMED13 à Miramas.

Objet : adoption du CFU (Compte financier unique) à compter du 1^{er} janvier 2023.



DÉCEMBRE 2022

12 décembre

Réunion d'étape concernant l'hiver 2022-2023 avec l'intervention d'ENEDIS et de RTE au siège du SMED13 à Miramas.



13 décembre

Réunion d'information sur le renouvellement des marchés énergie à Saint-Chamas.





Le Comité syndical dans sa formation plénière est constitué de 58 délégués.

3 Collèges métropolitains = 29 délégués = 57 voix

Collège exécutif métropolitain



32 voix

4 délégués avec
8 voix chacun

Droit de vote* :
Affaires générales
Compétence AOD électricité

Collège personnalités qualifiées



4 voix

Représentants de la Métropole
Aix-Marseille-Provence
4 délégués avec 1 voix chacun

Droit de vote* :
Affaires générales
Compétence AOD électricité

Collège proximité métropolitaine



21 voix

Élus représentatifs de l'exercice
des fonctions de proximité à
l'échelon communal
21 délégués avec 1 voix chacun

Droit de vote* :
Affaires générales
Compétence AOD électricité

1 Collège hors métropole 29 communes = 29 voix

Collège des communes hors territoire de
la Métropole Aix-Marseille-Provence

29 voix

29 délégués (et 29 suppléants) représentant
29 communes avec 1 voix chacun

Droit de vote* :
Affaires générales. Compétences AOD électricité,
AOD gaz (22 membres) et IRVE (19 membres)

Info + Quorum



Quorum dans sa formation plénière
30 membres



Quorum pour l'AOD gaz
11 membres



Quorum pour l'AOD IRVE
10 membres

Info + Empêchement

En cas d'empêchement des membres
titulaires, ils peuvent être remplacés
par leurs suppléants qui ont les mêmes
pouvoirs.

Info + Procuration

Le délégué peut donner par écrit un pouvoir
à un autre délégué qui appartient au même
Collège. Un délégué ne peut être porteur
que d'une procuration.

Le Bureau syndical



**Didier
KHELFA**
Président



**Jules
SUSINI**
1^{er} vice-président
Achat d'énergie



**Pascal
MONTECOT**
2^e vice-président
Transition énergétique



**Jacky
GERARD**
3^e vice-président
Finances



**Michel
LAN**
4^e vice-président
Travaux & marchés
publics



**Michel
PERONNET**
5^e vice-président
Prospective & appels
à projets



**Christian
BURLE**
6^e vice-président
Énergies renouvelables



**Francis
DEMISSY**
7^e vice-président
Smart Grid, Linky
& énergie primaire



**Christian
AMIRATY**
8^e vice-président
Personnel



**Louis
VICO**
9^e vice-président
Concession gaz



**Laurent
SAUTECOEUR**
10^e vice-président
Mobilité propre



**Patrick
GHIGONETTO**
11^e vice-président
Communication

Le Comité syndical

Les 29 représentants des 29 communes hors de la Métropole Aix-Marseille-Provence, titulaires et suppléants du Collège hors Métropole.

ARLES : Catherine BALGUERIE/ Sylvie PETETIN
AUREILLE : Marc NEGRON/ Lionel ESCOFFIER
BARBENTANE : Jean-Marc BALDI/ André BOURGES
LES-BAUX-DE-PROVENCE : Michel BELGUIRAL/ Jean-Benoît HUGUES
BOULBON : Jany FROISSART/ Jack AUFRERE
CABANNES : Christian ONTIVEROS/ Jérôme DELCOURT
CHATEAURENARD : Marie-Laurence ANZALONE/ Bernard CLARETON
EYGALIÈRES : Aline PELISSIER/ Benjamin MORICELLY
EYRAGUES : Marc TROUSSEL/ Vincent KAPESS
FONTVIEILLE : Laurent SAUTECOEUR/ Gérard MARTIN
GRAVESON : Eric ECREPONT/Jean-Marc Di Felice
MAILLANE : Alain CASTEX/ Gérald MORALES
MAS-BLANC-DES-ALPILLES : Laurent GESLIN/ Patrick DELLA-SANTINA
MAUSSANE-LES-ALPILLES : Jean-Christophe CARRE/ Alexandre WAJS
MOLLÉGÈS : Corinne CHABAUD/ Patrick MARCON
MOURIÈS : Richard FREZE/ Jean-Pierre AYALA
NOVES : Michel SEIGNOUR/ Serge TERNIER
ORGON : Alain BRONDINO/ Laurent GAUDIN
LE PARADOU : Jean-Denis SANTIN/ Jacques ALLEMAND
PLAN-D'ORGON : Serge CURNIER/ Jérôme GUICHARD
ROGNONAS : Florent MILLE/ Dominique ALIZARD
SAINT-ANDIOL : Jean-Luc PERIN/ Pierre GIRAUD
SAINT-ÉTIENNE-DU-GRÈS : Augustin TEYSSIER/ Denis ARNOUX
SAINT MARTIN-DE-CRAU : Remy JACQUOT/ Raphaël MEGALIZZI
SAINT-PIERRE-DE-MÉZOARGUES : Laurie PONS/ Florence DE CAMARET
SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE : Rodolphe ROGER/ Gabriel COLOMBET
SAINTES-MARIES-DE-LA-MER : Françoise FAVIER/ Stéphan BEDOT
TARASCON : Francis DEMISSY/ Serge RIOUSSET
VERQUIÈRES : Aimé BONNAUD/ Frédéric SEISSON

Les 29 représentants des 89 communes de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein des 3 Collèges métropolitains.

Collège de l'exécutif métropolitain = 4 délégués

Christian BURLE
Roland GIBERTI
Roland MOUREN
Henri PONS

Collège des personnalités qualifiées = 4 délégués

Michel BALLARO
Michel PERONNET
Jean-Yves SAYAG
Jules SUSINI

Collège de la proximité métropolitaine = 21 délégués

Martial ALVAREZ	Frédéric GUINIERI
Christian AMIRATY	Didier KHELFA
Phillipe ARDHUIN	Michel LAN
Guy BARRET	Philippe LEANDRI
René-Francis CARPENTIER	Richard MALLIE
Philippe CHARRIN	Danielle MENET
Jean-David CIOT	Pascal MONTECOT
Christian DELAVET	Christian NERVI
Daniel GAGNON	Georges ROSSO
Jacky GERARD	Frédéric VIGOUROUX
Patrick GHIGONETTO	

La commission d'appel d'offres

Président : Didier KHELFA

Membres titulaires :

Jacky GERARD
Patrick GHIGONETTO
Michel LAN
Christian DELAVET
Michel PERONNET

Membres suppléants :

Laurent GESLIN
Marc TROUSSEL
Jean-Michel BALDI
Daniel GAGNON
Christian NERVI

La commission consultative visant à coordonner l'action des membres du SMED13 dans le domaine de l'énergie

Président : Didier KHELFA

Christian DELAVET
Laurent GESLIN
Pascal MONTECOT
Michel PERONNET

Les délégués au Syndicat mixte d'ingénierie pour les collectivités et territoires innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM)

Délégué titulaire : Didier KHELFA
Délégué suppléant : Christian AMIRATY

La commission d'appel d'offres achat énergie

Président : Jules SUSINI

Membres titulaires :

Guy BARRET
Christian DELAVET
Patrick GHIGONETTO
Pascal MONTECOT
Sylvie PETETIN

Membres suppléants :

Christian AMIRATY
Richard FREZE
Michel LAN
Laurent SAUTECOEUR
Augustin TEYSSIER

Les membres du Conseil d'exploitation de la Régie SIMONE

Président : Didier KHELFA
Vice-Président : Laurent SAUTECOEUR
Membre : Sylvie PETETIN
Directeur : François CAPON

La commission extra-syndicale programmation travaux

Président : Didier KHELFA

Alain CASTEX
Serge CURNIER
Christian DELAVET
Richard FREZE
Laurent GESLIN
Michel LAN
Patrick MARCON
Marc NEGRON
Christian NERVI
Augustin TEYSSIER
Frédéric VIGOUROUX
Alexandre WAJS



Les femmes & les hommes du SMED13



L'équipe du SMED13

Les recrutements 2022



24 agents



46 ans
moyenne d'âge
de 24 ans à 60 ans

Le statut des agents

7

Agents contractuels

16

Titulaires de la fonction publique territoriale

1

Agent stagiaire

Catégorie A
4 agents



Catégorie C
12 agents



Catégorie B
8 agents



Les départs 2022

1^{er} janvier :

Gérald DUCROT (*retraite*)

1^{er} septembre :

Marie-Hélène DILWORTH (*mutation*)

1^{er} octobre :

Brigitte GIRY (*retraite*)

La composition des services

Direction générale
1,5 agent

Service technique, travaux, études
6 agents

Service administration générale, ressources humaines, finances
4 agents

Service prospective, concessions et réseaux
1,5 agent

Service assemblées, commande publique, communication
3 agents

Service énergies et mobilité propre
6 agents

La formation



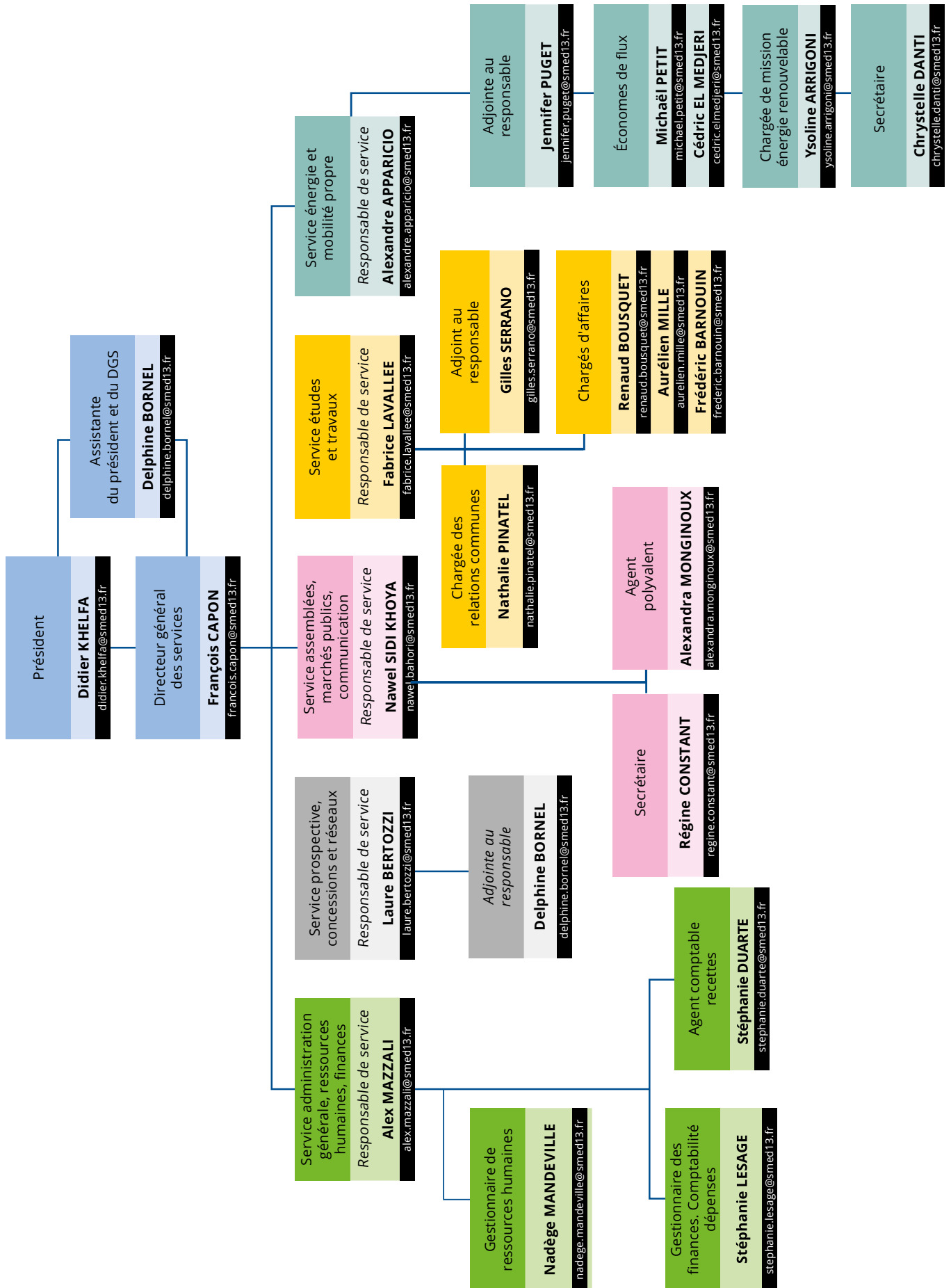
Budget formation hors cotisation CNFPT :
15 204 €

LES CENTRES DE FORMATION

- Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)
- FNCCR
- AEC
- 2SI
- NEPSEN
- ATLINE
- CYBERFORMATION
- Berger Levrault

L'absentéisme

Absence pour maladie 497 jours dont 365 jours pour un agent en congés longue durée (depuis 2021)




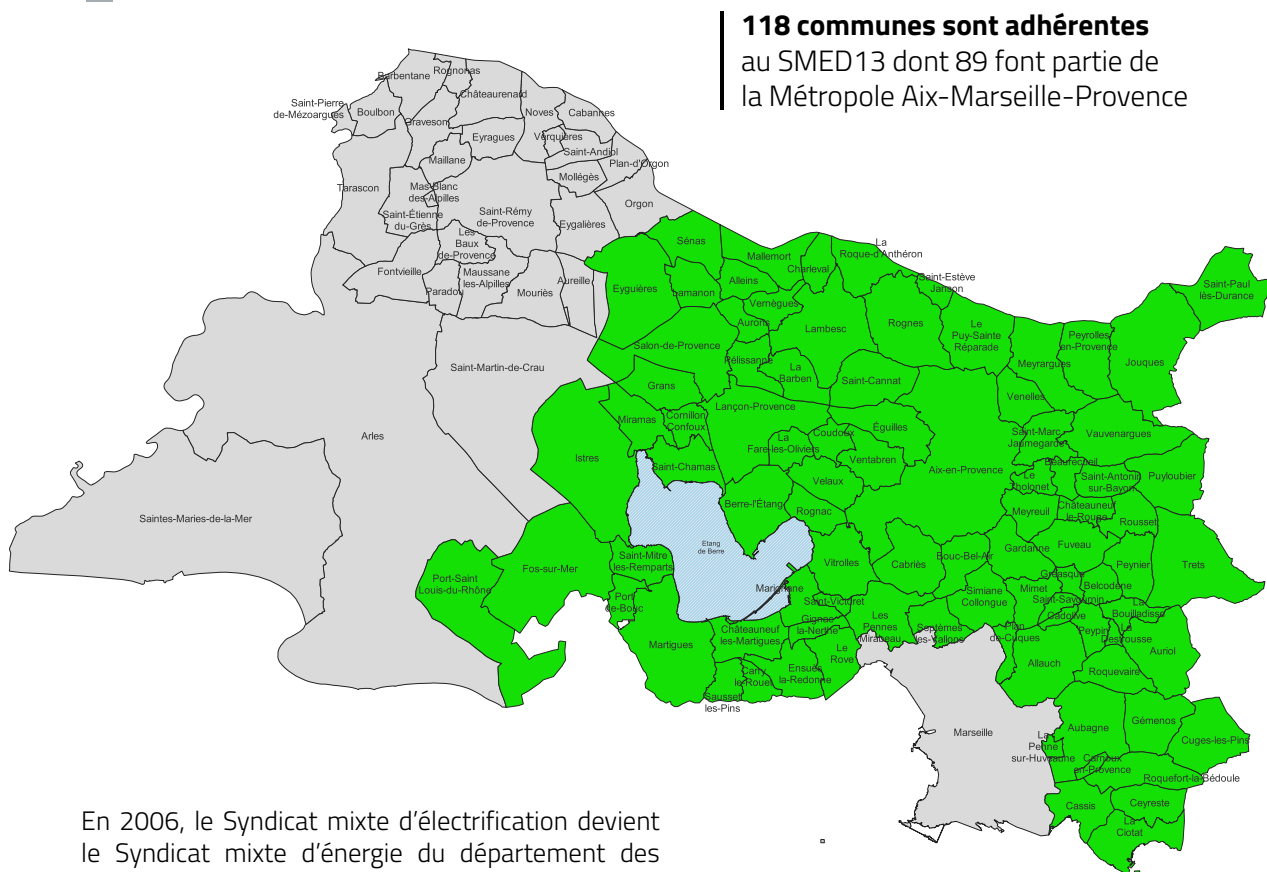
L'histoire du SMED13

Créé en 1994 et composé à l'origine de 84 communes bucco-rhodaniennes, le SMED13 devient en 1999 l'autorité organisatrice de la distribution publique électrique sur 118 communes.

QUI SONT CES 118 COMMUNES ?

Toutes les communes des Bouches-du-Rhône à l'exception de Marseille.

-  Communes du territoire Métropole Aix-Marseille-Provence
-  Communes du territoire hors Métropole



En 2006, le Syndicat mixte d'électrification devient le Syndicat mixte d'énergie du département des Bouches-du-Rhône en se dotant de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz (AODG).

Ses missions :

- **Sur les 118 communes :** assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux d'intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement (Article 8).
- **Sur 30 communes en régime d'électrification rurale :** assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux de premier établissement.
- **Fournir un service** comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de l'infrastructure de charge nécessaire à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.
- **Être l'autorité organisatrice** pour les réseaux de chaleur et/ou de froid.

Info +

En janvier 2018, les compétences AOD électricité, AOD gaz et IRVE, jusqu'alors exercées par le SMED13, sont transférées à la Métropole Aix-Marseille-Provence (conformément à la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et aux arrêtés préfectoraux du 29 décembre 2017).

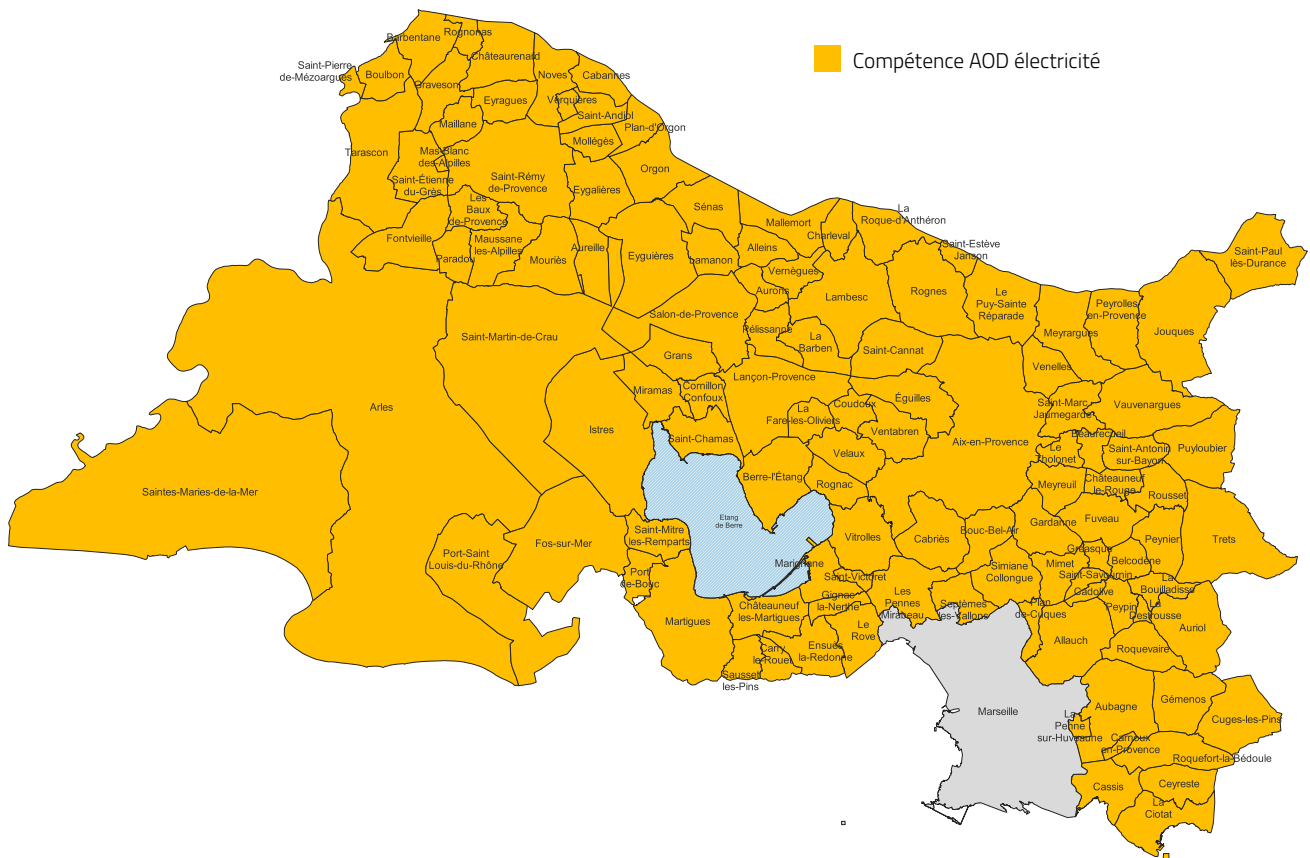
La Métropole désigne alors 29 représentants pour siéger au Comité syndical (autant que de représentants des communes membres du Syndicat hors Métropole).

Les missions du SMED13 aujourd'hui

1-Autorité organisatrice de la distribution d'électricité (AODE)

- Compétence exercée sur les **118 communes du territoire**
- Le SMED13 continue **d'assurer la maîtrise d'ouvrage** :
 - Des travaux de renforcement et d'amélioration du réseau électrique sur les 30 communes en régime d'électrification rurale.
 - Des travaux d'intégration dans l'environnement des ouvrages de distribution publique d'électricité sur le territoire des 118 communes de la concession.
 - Dans le cas de travaux coordonnés avec les deux compétences citées ci-dessus, le SMED13 assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'intégration des réseaux de communications électroniques et d'éclairage public.
- Le SMED13 **veille au respect du cahier des charges** de concession de distribution publique d'énergie électrique et contrôle le développement et la modernisation des réseaux, la qualité et la continuité de fourniture ainsi que la bonne exécution du service public de la distribution d'énergie électrique.

Compétence AOD électricité 118 communes membres



La redevance versée par ENEDIS

Concernant la part R2 de la redevance de concession versée en 2022 pour les travaux réalisés en 2020, ce sont les nouvelles règles issues du contrat de concession signé fin 2020 qui s'appliquent.

Le produit de cette redevance

Il est désormais calculé en considérant les diagnostics, les études et les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage réalisés sur le patrimoine "éclairage public". Pour être pris en compte dans le calcul de la redevance R2, les travaux doivent impérativement avoir été programmés par la commune et effectués pour son compte.

Terme I

Le Terme I représente le montant total en €, hors TVA, des travaux d'investissement. Ces travaux doivent être :

- En lien avec le réseau public d'électricité et permettre de mettre en œuvre la transition énergétique, notamment sur des installations d'éclairage public.
- Mandatés par le Syndicat ou les communes exerçant la maîtrise d'ouvrage de ces travaux l'année N-2.

Pour être éligibles au Terme I, les travaux d'investissement doivent concerner :

- Des systèmes intelligents de pilotage de l'éclairage public
- Des luminaires à basse consommation
- Des investissements sur les réseaux d'éclairage public rendus nécessaires par l'intégration dans l'environnement de conducteurs aériens du réseau de distribution
- Des dispositifs de stockage d'énergie
- Des diagnostics et études préalables ayant effectivement conduit à la réalisation des investissements susmentionnés

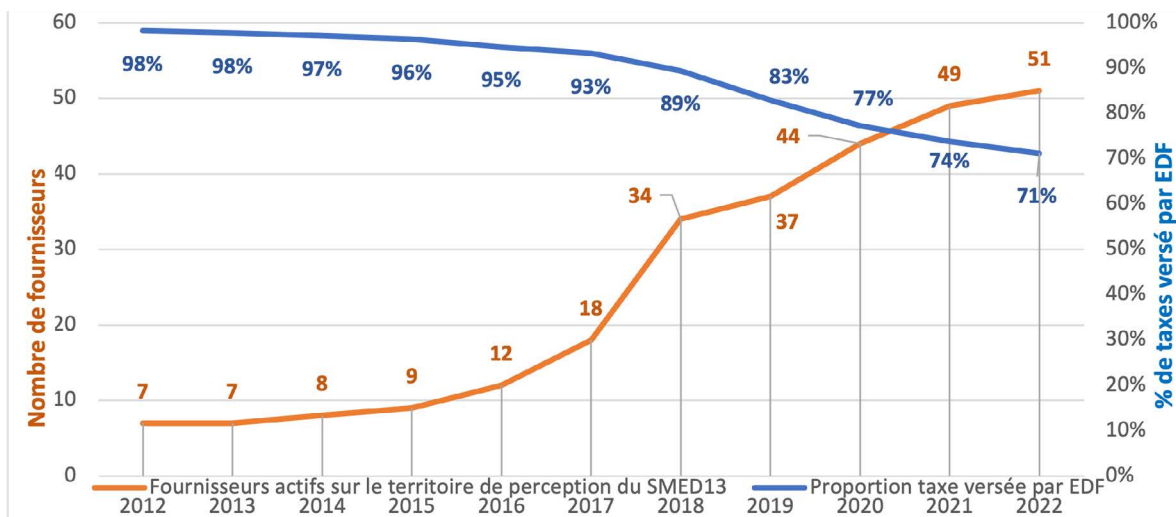
Info +

Désormais, toutes les subventions notifiées sont déduites du montant des travaux (à l'exception des subventions de la Métropole Aix-Marseille-Provence).

Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE)

En 2022, le SMED13 a collecté, contrôlé et reversé la TCCFE sur **61 communes** de son territoire ce qui représente plus de 9,6 millions d'€ reversés. Une cinquantaine de fournisseurs ont ainsi été contrôlés.

Montant annuel perçu par fournisseur



La TCCFE évolue en TICFE à compter du 1^{er} janvier 2023

La loi du 29 décembre 2020 a pour objectif de simplifier le dispositif actuel de la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) en fusionnant les trois systèmes actuels de taxation (taxe communale, taxe départementale et taxe intérieure en un seul, nommé Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE).

Les services fiscaux de l'État se chargeront de reverser au SMED13 la part communale qui lui revient.

Les missions du SMED13 resteront inchangées. Il aura toujours la charge du suivi et de la validation des montants reversés aux communes et veillera, en lien avec les services fiscaux et les services de l'État, à la bonne mise en œuvre de cette réforme.



Info +

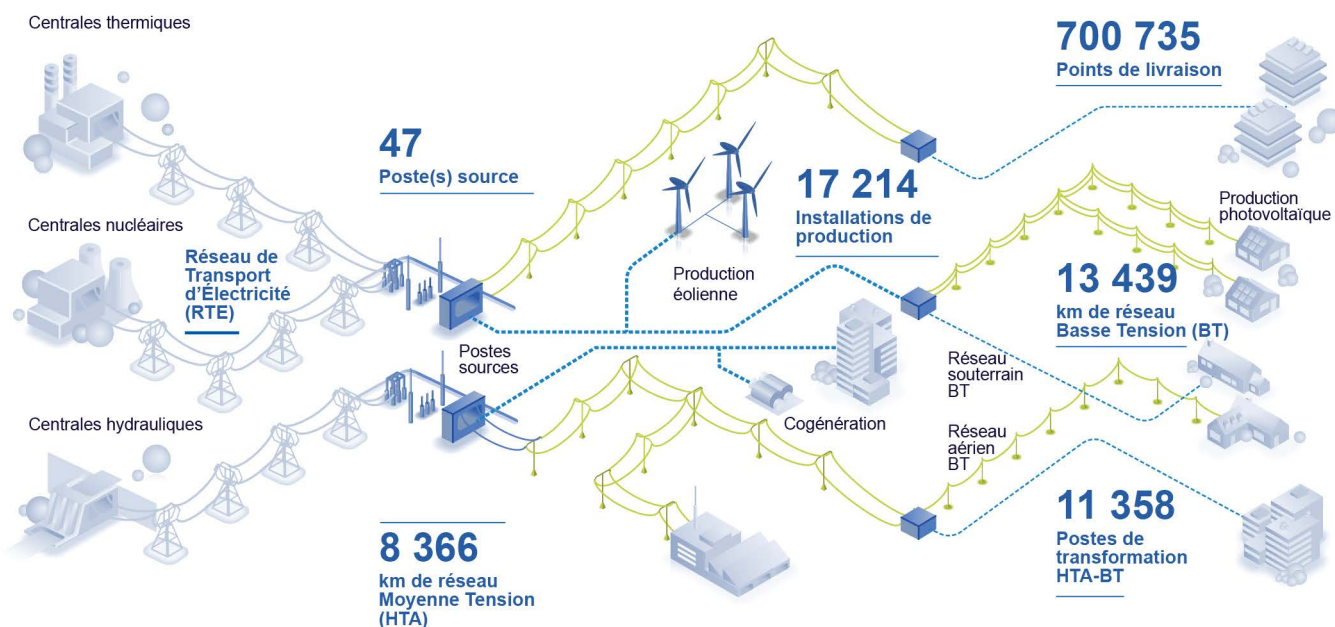
“Les autorités concédantes précitées assurent le contrôle des réseaux publics de distribution d’électricité et de gaz. À cette fin, elles désignent un agent du contrôle distinct du gestionnaire du réseau public de distribution.”

Article L 2224-31 du Code général des collectivités territoriales. (Créé par l’article 17 de la loi du 10 février 2000 sur l’électricité et modifié par les articles 14, 26 et 33 de la loi du 3 janvier 2003 sur le gaz et l’électricité).

Concession électricité

Le SMED13 en tant qu’autorité concédante, veille à la bonne exécution du service public de la distribution d’électricité et à la qualité de l’électricité distribuée par le concessionnaire ENEDIS en charge d’exploiter le réseau.

Le développement de l’exploitation du réseau public de distribution d’électricité en 2022 (Source CRAC ENEDIS)



Concession gaz

La mission de contrôle vise à vérifier et à garantir la bonne exécution du contrat de concession de la distribution publique de gaz autour de 2 axes :

- **Le contrôle ponctuel annuel** : chaque année le concessionnaire GRDF doit présenter au SMED13, l'autorité concédante, un compte-rendu annuel de concession (CRAC) qui sert de base au contrôle annuel. À partir de ce CRAC, le Syndicat procède à une analyse complémentaire.
- **Le contrôle au quotidien** basé sur l'analyse du traitement des requêtes que peuvent transmettre au SMED13 les communes adhérentes ou les usagers.

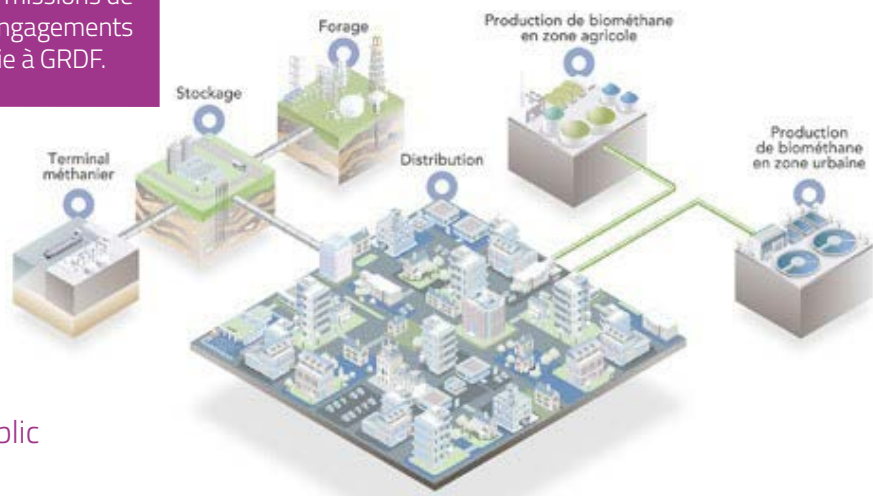
Info + La chaîne gazière est composée de 3 activités principales :

- La production
- L'acheminement (distribution et transport), assuré par le gestionnaire du réseau
- La commercialisation, assurée par les fournisseurs d'énergie

Info +

Le SMED13 exerce le contrôle du bon accomplissement par GRDF des missions de service public déléguées et des engagements du contrat de concession qui le lie à GRDF.

Source CRAC GRDF 2020



La distribution du gaz :
une mission de service public

Le terminal méthanier

Le gaz naturel peut provenir de gisements terrestres ou marins (offshore). Il est acheminé par voie maritime jusqu'au terminal méthanier en France. Il est principalement importé d'Algérie et du Nigéria.

Le stockage

Le gaz naturel est stocké dans des réservoirs méthaniers de plusieurs centaines de mètres de profondeur. Le stockage permet d'ajuster la distribution de gaz naturel à la demande des clients.

Le forage

Le gaz naturel peut provenir de gisements terrestres par forage et être acheminé par gazoduc. En France, il est importé principalement de Norvège, de Russie et des Pays-Bas.

La distribution

Le gaz est acheminé aux clients, des points de stockage aux points de productions biométhane, via un réseau de basse et moyenne pression. GRDF gère ce réseau (utilisé par l'ensemble des fournisseurs) par délégation des collectivités.

La production de biométhane en zone agricole

Le gaz vert peut être produit à partir de la méthanisation de matières agricoles ou de fumier. Triés et mélangés, ces intrants sont chauffés et transformés en biométhane.

La production de biométhane en zone urbaine

Le gaz vert peut être produit à partir de la valorisation des déchets urbains. Triés et mélangés, ces derniers sont chauffés et transformés en biométhane.

Sur le département des Bouches-du-Rhône, hors territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, **21 communes** ont transféré leur compétence gaz naturel au SMED13, dont **20 sont desservies**.

En 2022, la concession compte



9 698 clients alimentés
par **346 GWh**



438 km
de canalisation de gaz naturel

CARACTÉRISTIQUES DE LA CONCESSION GAZ (ISSUES DU CRAC GAZ)

Nombre de communes	20
Nombre de clients	9 698
Energie acheminée	346 GWh
Linéaire réseau moyenne pression	431 km
Linéaire réseau basse pression	7 km
Total longueur réseau gaz (<i>polyéthylène, acier et autres, fonte</i>)	438 km dont 347 km en polyéthylène, 90 km en acier, 1 km en fonte
Nombre de postes de distribution	28
Redevance R1	76 713 000 €
Nombre d'incidents sur le réseau de gaz naturel	145
Nombre de clients coupés à la suite d'incidents	198

CARACTÉRISTIQUES DE LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ (ISSUES DU CRAC ÉLECTRICITÉ)

Redevance R1 (fonctionnement)	990 843 €
Redevance R2 (investissement)	1 103 401 €
Réseau basse tension souterrain	6 932 km
Réseau basse tension aérien	6 507 km
Taux d'enfouissement basse tension	51,60 %
Réseau haute et moyenne tension souterrain	6 042 km
Réseau haute et moyenne tension aérien	2 324 km
Total réseau haute et moyenne tension	8 366 km
Taux d'enfouissement haute et moyenne tension	72,20 %
Nombre de clients électricité	700 735
Energie acheminée	6 982 197 743 Kwh
Recettes d'acheminement	294 233 602 €
Durée moyenne de coupure par client basse tension hors incidents exceptionnels (critère B HIX)	90,8 minutes

Les travaux de renforcement des réseaux de distribution d'énergie électrique dans les communes en régime d'électrification rurale

OBJECTIF

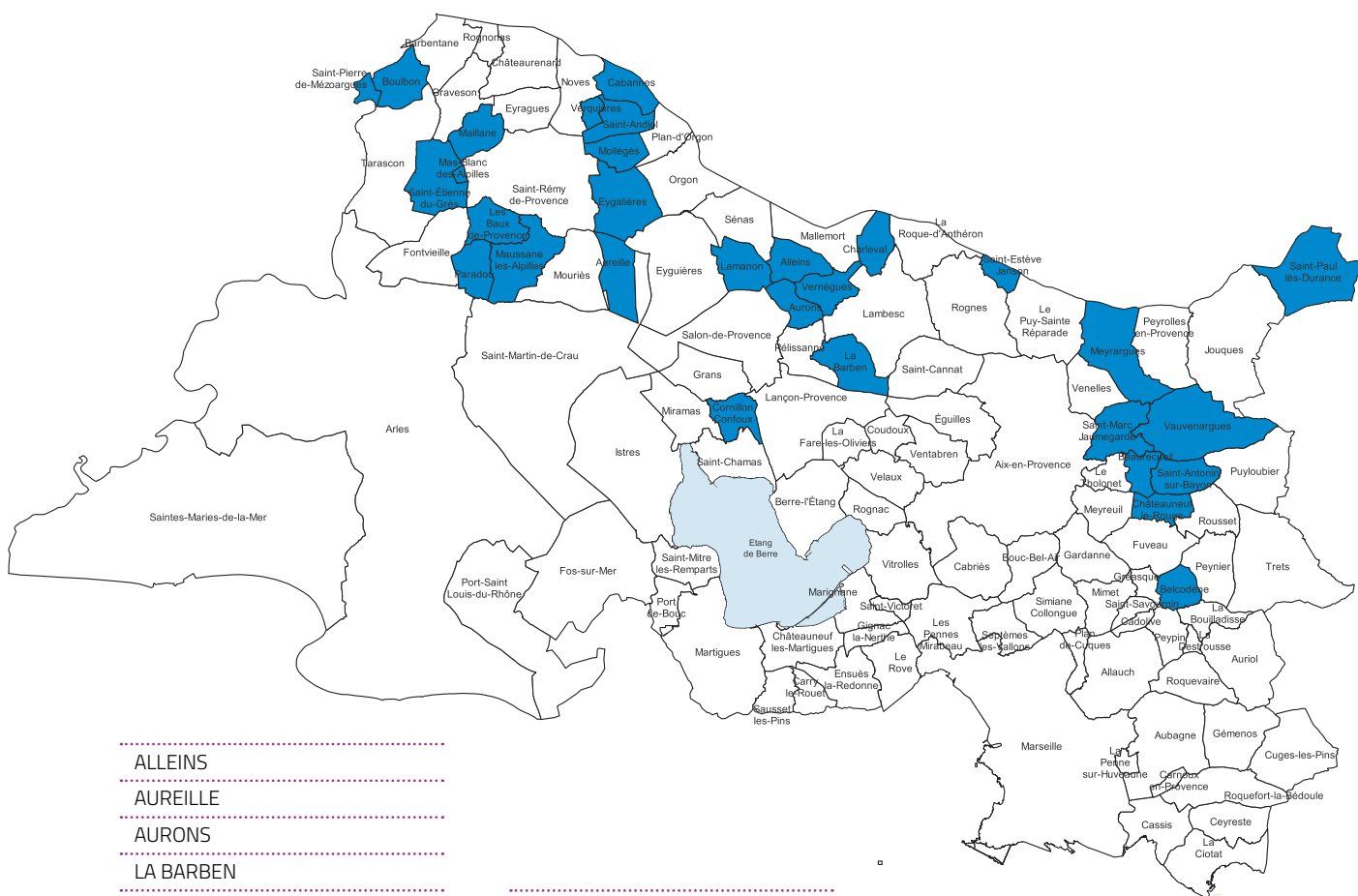
Renforcer, sécuriser et dissimuler le réseau électrique basse et moyenne tension.

COMMENT ?

En adaptant le réseau de distribution d'électricité au développement des besoins des usagers et/ou en le remettant en état.

QUELLES COMMUNES SONT CONCERNÉES PAR LES AIDES À L'ÉLECTRIFICATION RURALE ?

30 communes sont concernées par les aides à l'électrification rurale conformément à l'arrêté préfectoral du 29 avril 2015 portant classification des communes éligibles aux aides à l'électrification rurale.



- ALLEINS
- AUREILLE
- AURONS
- LA BARBEN
- LES BAUX-DE-PROVENCE
- BEAURECUEIL
- BELCODÈNE
- BOULBON
- CABANNES
- CHARLEVAL
- CHATEAUNEUF-LE-ROUGE
- CORNILLON-CONFoux
- EYGALIÈRES
- LAMANON

- MAILLANE
- MAS-BLANC-DES-ALPILLES
- MAUSSANE-LES-ALPILLES
- MEYRARGUES
- MOLLÈGES
- LE PARADOU
- SAINT-ÉTIENNE-DU-GRÈS
- SAINT-MARC-JAUMEGARDE
- SAINT-PIERRE-DE-MÉZOARGUES
- SAINT-ANDIOL

- SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON
- SAINT-ESTÈVE-JANSON
- SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE
- VAUVENARGUES
- VERNÈGUES
- VERQUIÈRES

LE CAS FACÉ

(Compte d'affectation spécial "Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale") fait l'objet d'autorisations d'engagements correspondant aux aides à répartir, par département, et couvre au maximum 80 % de travaux éligibles HT.

Montants des aides à l'électrification rurale

En mars 2021, le Conseil à l'électrification rurale a souligné l'évolution des modalités de l'attribution des aides et de leur gestion. Divers arrêtés en date du 13 avril 2021 ont fait suite au décret du 10 décembre 2020, en précisant les modalités d'application.

Quelques changements essentiels à souligner

- Les sous-programmes de fils nus et fils nus à faible section sont réunis.
- La dotation départementale peut subir une réfaction, soit lorsque le regroupement de la compétence n'est pas suffisamment réalisé dans le département, soit lorsque la consommation des crédits octroyés lors des années antérieures est insuffisante.
- L'état prévisionnel des travaux, objet de la dotation départementale, doit être transmis dorénavant avant le 30 septembre de l'année de programmation.

Les critères d'attribution des aides

- Plainte client
- Chute de tension supérieure à 12 %
- Nombre important de clients mal alimentés
- Longueur de tronçon du départ supérieur à 2 km
- Tête de départ en surcharge
- Autorisation d'urbanisme en cours ou à venir nécessitant un renforcement en plus de l'extension (raccordement) du réseau.

Une étude de dossier fine pour chaque opération

- Dossier de criblage d'ENEDIS
- Analyse
- Visite de terrain
- Etude de simulation avec le renforcement ou la mise en sécurité projeté
- Chiffrage
- Cartographies

Pour l'année 2022, le montant de la dotation départementale s'élève à 1 018 000 € HT, répartie en fonction des sous-programmes suivants :

- Renforcement des réseaux : 666 000 €
- Extension des réseaux : 163 000 €
- Enfouissement et pose en façade : 66 000 €
- Sécurisation des fils nus : 123 000 €

Répartition des sous-programmes FACÉ 2022

(à la suite de la délibération 2022-38 du 20 septembre 2022)

Sous-programme CAS FACÉ renforcement des réseaux

N° Dossier	COMMUNE	LIEUX DES TRAVAUX	MONTANT OPÉRATION HT	AIDE FACÉ (80 %)
2022.ErA.SMED.061	ALLEINS	BT poste ALLEINS extension Route de Lamanon - RD71B	28 332 €	22 666 €
2022.ErA.SMED.074	AUREILLE	BT issu des postes SAINTE-ANNE et CONSE - Chemin de la Station et avenue des Alpilles, D25A - Tranche 1	186 368 €	149 094 €
2022.ErA.SMED.076	AURONS	BT postes LEOURES et CLOS DES FERRAGES - Lotissement Le Clos des Ferrages - Allée du Pigeonnier	67 006 €	53 605 €
2022.ErA.SMED.063	LA BARBEN	BT poste CULATTE - Chemin de la Carraire	127 636 €	102 109 €
2022.ErA.SMED.077	BAUX-DE-PROVENCE (LES)	BT postes COLOMBIER et HUGUES Chemin de Colombier - RD27A - Tranche 1	188 225 €	150 580 €
2022.ErA.SMED.044	CABANNES	BT issu du poste COURSES Chemin des Courses - VC n°9	27 257 €	21 806 €
2022.ErA.SMED.065	CHATEAUNEUF-LE-ROUGE	BT poste CHALET - Voie Aurélienne Gros Coulet	52 410 €	41 928 €
2022.ErA.SMED.059	PARADOU	BT poste PARABAS Route des Arcades - Tranche 2	155 266 €	124 213 €
TOTAL			832 500 €	666 000 €

Sous-programme CAS FACÉ extension des réseaux

N° Dossier	COMMUNE	LIEUX DES TRAVAUX	MONTANT OPÉRATION HT	AIDE FACÉ (80 %)
2022.ErE. SMED.078	MAUSSANE-LES ALPILLES	BT postes PRIAULET et TARLAN par nouveau poste 4UF - Avenue J.M. Cornille et Route des Baux - Tranche 1	203 750 €	163 000 €
TOTAL			203 750 €	163 000 €

Sous-programme CAS FACÉ enfouissement et pose en façade

N° Dossier	COMMUNE	LIEUX DES TRAVAUX	MONTANT OPÉRATION HT	AIDE FACÉ (80 %)
2022.ErC. SMED.064	BELCODENE	BT issu des Postes PLAINES DE BEAUMONT, LES PLAINES et PUIITS DE BUISSON - Tranche 1	82 500 €	66 000 €
TOTAL			82 500 €	66 000 €

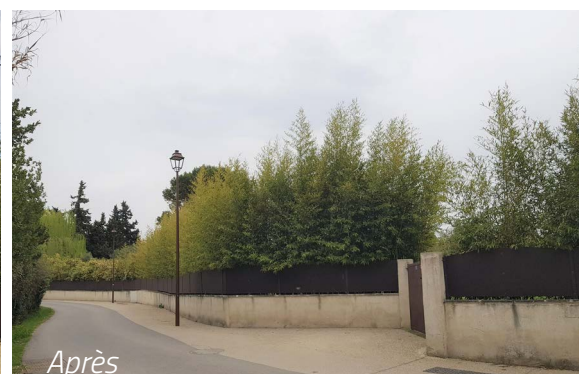
Sous-programme CAS FACÉ sécurisation des fils nus

N° Dossier	COMMUNE	LIEUX DES TRAVAUX	MONTANT OPÉRATION HT	AIDE FACÉ (80 %)
2022.ErS. SMED.060	CABANNES	BT issu du poste VATICAN 2 Lieu dit : Le Jas	143 690 €	114 952 €
2022.ErS. SMED.045	CHARLEVAL	BT issu du poste SAINTE-CROIX Lieu-dit Sainte-Croix	10 060 €	8 048 €
TOTAL			153 750 €	123 000 €

Cabannes



Maussane-les-Alpilles / Paradou



Les travaux d'intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement

LA PARTICIPATION D'ENEDIS AU TITRE DE L'ARTICLE 8 DE LA CONVENTION DE CONCESSION 2021-2050

ENEDIS participe au financement à hauteur de 40 % du coût hors TVA des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SMED13 aux fins d'amélioration esthétique des ouvrages de la concession.

LE MONTANT DE LA CONTRIBUTION D'ENEDIS EST ÉTABLI DANS LA LIMITE DE 1 200 000 €/AN ET SE DÉCOMPOSE DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

- Un montant de 700 000 € affecté en cofinancement ENEDIS sans conditions sur la nature des travaux.
- Un montant de 500 000 € affecté en cofinancement ENEDIS exclusivement sur des opérations esthétiques contribuant à la résorption du réseau BT fils nus. L'attribution de cette enveloppe se fait au prorata du mètre linéaire de réseau BT fil nu déposé par rapport à l'ensemble du réseau aérien déposé.

LE FINANCEMENT DES TRAVAUX

- 1 200 000 € / an par ENEDIS au titre de l'Article 8, représentant 40% de l'opération plafonnée, en fonction de la taille de la commune (+/-20 000 habitants).
- 450 000 € / an par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux communes qui peut abonder à hauteur de 20% d'aide pour le réseau électrique et 30 % pour le réseau de communications électroniques.

Info +

Pour la période 2021-2025, une convention a été signée entre le SMED13 et ENEDIS pour l'aménagement esthétique des réseaux, en application de l'Article 8 du nouveau cahier des charges de concession.

Pour quoi faire ?

- Déterminer les modalités de mise en œuvre de l'Article 8
- Améliorer la gestion des opérations
- Optimiser les ressources allouées sur le plan administratif et financier

LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION

- Câblage dans fourreaux existants en réservation
- Opération coordonnée avec d'autres travaux
- Suites d'un programme déjà entamé et réalisé les années précédentes
- Consommation des crédits
- Résorption des réseaux basse tension fils nus

Une harmonisation des plafonds d'aide



120 000 €

pour les communes de < 20 000 habitants



150 000 €

pour les communes de > 20 000 habitants



220 000 €

pour la Ville d'Aix-en-Provence (40 % de participation). Initialement plafonnés à 180 000 € avec 50 % de participation ENEDIS



Pas de plafond d'aide pour l'enfouissement des câbles basse tension fils nus

1^{re} répartition des travaux au titre de l'Article 8 pour 2022

N° Dossier	COMMUNE	LIEUX DES TRAVAUX	MONTANT OPÉRATION HT	AIDE FACÉ (80 %)
2022.ENV. SMED.017	BOUC-BEL-AIR	Avenue Thiers Tr2 (phase 3 communale)	278 077 €	48 000 €
2022.ENV. SMED.025	CABRIES	RD 60 A	350 442 €	48 000 €
2022.ENV. SMED.025	GARDANNE	Avenue Sainte-Victoire (Tr 2)	163 424 €	60 000 €
2022.ENV. SMED.002	MEYREUIL	Chemin des cigales	174 919 €	48 000 €
2022.ENV. SMED.016	PEYNIER	Avenue de la Libération (RD 908 - Tr 2)	34 551 €	13 820 €
TOTAL			1 001 412 €	217 820 €

2^e répartition des travaux au titre de l'Article 8 pour 2022

N° Dossier	COMMUNE	LIEUX DES TRAVAUX	MONTANT OPÉRATION HT	AIDE FACÉ (80 %)
2022.ENV. SMED.034	AUREILLE	Rue de la Mairie, Centre Village - Phase 2 (BT poste AUREILLE)	53 785 €	21 514 €
2022.ENV. SMED.023	BARBENTANE	Chemins de la Fontaine et de Rampale (Tr 1)	183 683 €	48 000 €
2022.ENV. SMED.042	BERRE-L'ETANG	Avenue Paul Langevin	648 647 €	48 000 €
2022.ENV. SMED.096	CABRIÈS	Route de Violesi (suite et fin)	222 218 €	48 000 €
2022.ENV. SMED.012	FARE-LES-OLIVIERS (LA)	Avenue du Général de Gaulle - RD10 (Tr 2)	211 666 €	48 000 €
2022.ENV. SMED.020	GRANS	Rue de l'enclos "côté village" (suite et fin)	105 230 €	42 092 €
2022.ENV. SMED.049	LAMANON	Chemin du Sirocco et chemin du Soleil Nord (Tr1)	215 930 €	48 000 €
2022.ENV. SMED.003	PUY-SAINTE-REPARADE (LE)	Boulevard de la Coopérative	143 013 €	48 000 €
2022.ENV. SMED.006	ROGNAC	Avenue Saint-Éloi	148 077 €	48 000 €
2022.ENV. SMED.072	ROGNES	Avenue de Lambesc (RD15)	127 048 €	48 000 €
2022.ENV. SMED.001	SAINT-ANDIOL	Entrée de ville direction Avignon (RD7n - RD29)	54 890 €	21 956 €
2022.ENV. SMED.038	SAINT-ÉTIENNE-DU-GRÈS	Boulevard Adrien de Gasparin Quartier Pomeyrol (Tr 1)	175 692 €	48 000 €
2022.ENV. SMED.081	SAINT-MITRE-LES-REMPARTS	Rue Paul Éluard	123 450 €	48 000 €
2022.ENV. SMED.071	SAINT-VICTORET	Boulevard Ferrisse - RD47 (Tr 1)	493 036 €	48 000 €
2022.ENV. SMED.007	THOLONET (LE)	Avenue Léon Ferrat - Les Artauds	313 100 €	48 000 €
TOTAL			3 219 464 €	661 562 €

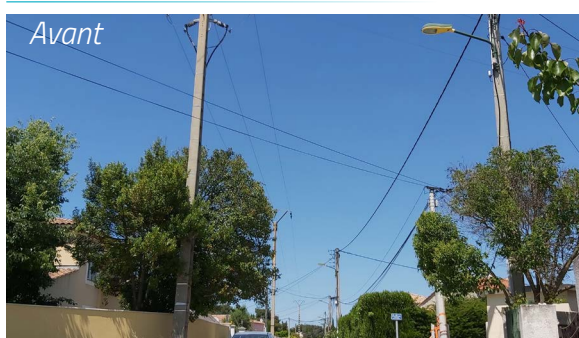
DES EXEMPLES D'INTÉGRATION ET DE DISSIMULATION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Comment ?

Par enfouissement ou mise en technique discrète sur façade des réseaux ou en aérien.

Sur demande de la commune, la coordination de travaux sera assurée par le SMED13 pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques et des réseaux d'éclairage public.

Saint-Mitre-les-Remparts



FIBRE OPTIQUE ET APPUIS COMMUNS

Le SMED13, autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et ENEDIS, concessionnaire de ce réseau, sont signataires des conventions relatives à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité par les opérateurs de communications électroniques.

Ils perçoivent à ce titre la redevance pour l'utilisation du réseau par ces opérateurs.

Ces conventions permettent :

- **De réglementer** l'utilisation des infrastructures du réseau public de distribution d'électricité desservant les communes des Bouches-du-Rhône (excepté Marseille) en vue de l'implantation d'un réseau de communications électroniques par fibres optiques.

- **De sécuriser** l'intervention de chaque opérateur en les engageant à respecter les dispositions relatives à ce déploiement de réseau nouveau sur les supports BT/HTA.

Une convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de France Telecom devenue Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité a été établie entre le SMED13 et France Telecom le 4 mars 2008.

Une convention tripartite relative à l'usage des supports de réseaux publics de distribution d'électricité BT et HT aériens a également été établie entre ENEDIS, le SMED13 et SFR FTTH devenu XP FIBRE le 17 juillet 2019.

Marignane

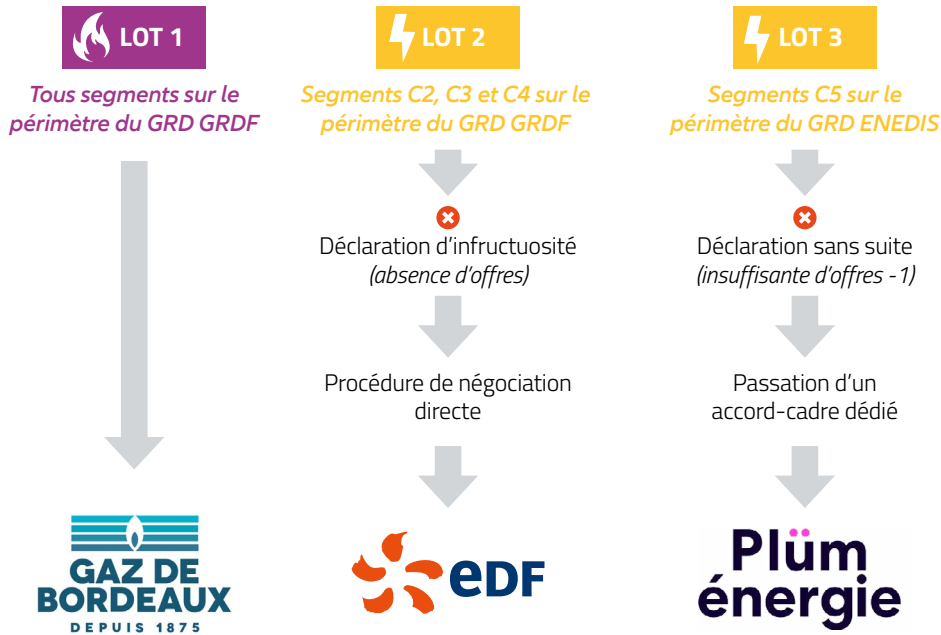


Le SMED13 propose aux membres qui le souhaitent d'opter pour une **fourniture de gaz naturel depuis 2014 et d'électricité verte depuis 2015.**

Le précédent marché arrivant à échéance en décembre 2022, un renouvellement des consultations pour les marchés d'acheminement et de fourniture d'électricité et de gaz naturel a été lancé pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2023.

LES MARCHÉS ONT ÉTÉ ATTRIBUÉS DE LA MANIÈRE SUIVANTE

Passation d'un accord-cadre à marchés subséquents biénergies en 3 lots



RECRUTEMENT D'UN ÉCONOME DE FLUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACTEE

Le programme ACTEE permet de mettre à disposition et financer des outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics.

C'est dans ce cadre que le SMED13 a recruté un économiste de flux. Cédric EL MEDJERI a intégré les effectifs du Syndicat le 1^{er} août 2022.

Son rôle ?

- Il accompagne les communes sur la recherche de financement
- Il valorise des certificats d'économie d'énergie (CEE)
- Il sensibilise les communes sur le thème de la rénovation et de l'efficacité énergétique

LE GROUPEMENT D'ACHATS EN 2022 ET EN CHIFFRES

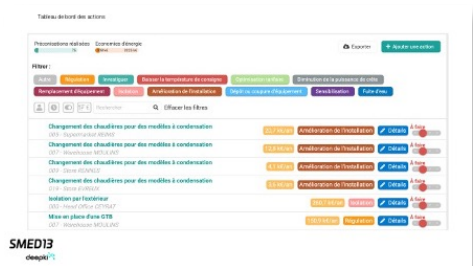
- 3 départements (13, 05 et 84)
- 177 membres
- Environ 17 000 points de livraison
- Environ 320 GWh/an d'électricité achetée
- Environ 120 GWh/an de gaz naturel acheté

Deepki évolue

Depuis 2020, le SMED13 a mis en place une solution informatique de gestion de l'énergie : Deepki. Deepki a évolué pour s'adapter à la réglementation et intégrer le décret Tertiaire qui définit les objectifs de réduction de consommation d'énergie aux propriétaires et exploitants de bâtiments tertiaires avec l'ambition de réaliser 60% d'économie d'énergie sur le parc tertiaire d'ici 2050.

De nouvelles fonctionnalités ont ainsi été intégrées à Deepki et permettent de :

- Saisir et consulter ses opérations de rénovation ou de gains d'énergie
- Valoriser les opportunités de rénovation
- Suivre la trajectoire des plans d'action liés à la réglementation
- Visualiser l'évolution des consommations de son parc par rapport aux objectifs sélectionnés.



LE RÉSEAU SIMONE, C'EST LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉLECTROMOBILITÉ DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE.

Il est constitué de 2 aménageurs qui ont fait le choix de la même identité visuelle pour plus de lisibilité :

- Le SMED13 avec **20 bornes** sur **19 communes** du département.
- La Communauté de communes de la Vallée des Baux Alpilles (CCVBA) avec **14 bornes** sur **10 communes** de son territoire.

Ce sont **34 bornes** et donc **68 points** de recharges qui ont été installés sur le territoire.

Info +

Le Réseau Simone est pratique !

- Un site internet : www.evzen.com
- Une application : **my evzen** à télécharger sur Play Store ou Apple Store qui permet de :
 - / Trouver une borne
 - / Commander un badge
 - / Consulter les tarifs des points de charge
 - / Démarrer et arrêter une charge
 - / Consulter son historique de consommation

LES INFRASTRUCTURES DE RECHARGES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE)

Le SMED13, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la CCVBA (les trois aménageurs publics d'IRVE sur le département) se sont associés pour réaliser un schéma directeur des IRVE à l'échelle départementale. Sont également associés à cette démarche des partenaires techniques tels qu'ENEDIS, l'AGAM et le CEREMA.



Borne électrique Saint-Martin-de-Crau

Enfin, dans un processus de concertation souhaitée par le Syndicat, des réunions de travail ont été organisées (comité de pilotage et comité technique) avec **l'ensemble des acteurs de la filière** à savoir :

- **Les acteurs publics** : la Préfecture, les services de la DREAL, la Région, le Département, les communes, la Caisse des Dépôts, la Direction interdépartementale des routes Méditerranée et la CCI.
- **Le secteur privé** : les aménageurs et opérateurs privés d'IRVE et les exploitants d'autoroute (ASF, ESCOTAT, etc.).
- **Les usagers** au travers de la base de données clients du Syndicat et de l'Association pour l'avenir du véhicule électrique (AVEM).

BILAN DE CETTE CONCERTATION ?



450
acteurs
mobilisés



200
contributions
reçues

Les 3 stations de recharge GNV (Gaz naturel pour véhicule) sont situées à Chateaubert.

Elles servent uniquement pour les véhicules du secteur public et les flottes captives (bus, bennes à ordures ménagères, etc.).



2022 a vu la poursuite des dossiers engagés dans le cadre du programme ACTEE.

Projet Sequoia 3

Tous les audits énergétiques prévus dans le cadre du Schéma directeur immobilier énergétique (SDIE) mis en place par le SMED13 en 2021 ont été réalisés :

- **23 audits financés par le SMED13** pour alimenter le SDIE.
- **9 audits flash financés par les communes** pour des diagnostics énergétiques pour la CCVBA et pour des études AMO pour la Ville d'ARLES.

Les communes concernées se sont montrées très coopératives et ont largement facilité les visites qui ont été assurées par le prestataire CAMEO.

Travail en partenariat avec le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Rhône-Pays d'Arles

Différentes actions de sensibilisations des plus jeunes ont été menées dans les écoles. Le volet pédagogique a été assuré par le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays d'Arles en collaboration avec le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Rhône-Pays d'Arles. Ainsi **8 classes des écoles de Tarascon** et **Pont-de-Crau** ont bénéficié de près de 4 jours d'interventions. Ce projet pédagogique a été coconstruit avec les classes autour de différents outils tels que le jeu Robinson, la visite de la centrale hydro-électrique de Vallabrègues ou bien encore une enquête à faire avec des outils de mesure menée à la fois par les enseignants et les enfants.

Des interventions ont eu lieu en fin d'année scolaire dans les écoles de **Saint-Rémy-de-Provence** et **Saint-Etienne-de-Grès**. D'autres interventions sont en préparation pour les écoles de la Ville de **Cabannes**.

Projet MERISIÉ

(Mutualiser les Ecoles pour Rénover : Imaginer des Solutions, Implanter, Evaluer et Récolter)

Il concerne la rénovation énergétique des établissements scolaires.

5 écoles sont concernées :

- L'école Pont-de-Crau à Arles
- Le groupe scolaire de Cabannes
- L'école Jules Ferry à Tarascon
- L'école de l'Argelier à Saint-Rémy-de-Provence
- Le groupe scolaire Alphonse Daudet à Saint-Étienne-du-Grès.

Un comité technique et un comité de pilotage se sont tenus en 2022 et ont permis la restitution des rapports d'audit.

L'acquisition de capteurs CO2

La loi portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible. Les établissements accueillant des enfants sont notamment concernés.

Le décret n° 2015-1000 du 17 août 2015 a fixé les échéances suivantes :

- 1^{er} janvier 2018 pour les écoles maternelles, élémentaires et les crèches
- 1^{er} janvier 2020 pour les accueils de loisirs et les établissements d'enseignement du second degré
- 1^{er} janvier 2023 pour les autres établissements

Dans le cadre de l'appel à projet MERISIÉ pour lequel le SMED13 et le PETR du Pays d'Arles sont lauréats, l'achat de capteurs CO2 avait été prévu par le Syndicat pour équiper les établissements scolaires. Les besoins des communes membres ont été évalués en 2022 et 128 capteurs pourront ainsi être mis à disposition des communes en 2023, sans aucune participation financière de ces dernières.

Hop ! Le solaire

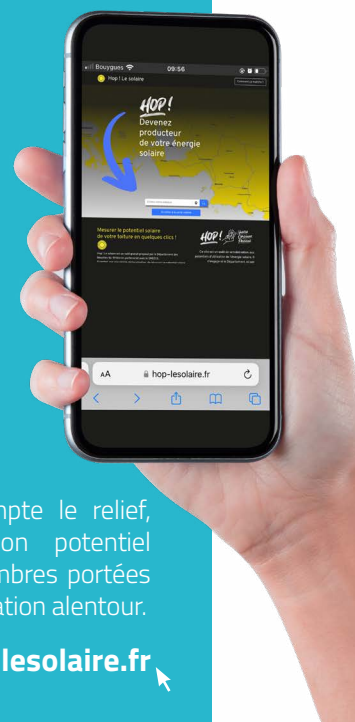
Face au changement climatique et à la nécessité de s'adapter au contexte de hausse du prix des énergies, le Département des Bouches-du-Rhône en partenariat avec le SMED13, a mis à disposition des communes et des habitants, un cadastre solaire.

Hop ! Le solaire est un outil gratuit permettant, par une simple géolocalisation, de simuler la capacité d'une toiture à produire de l'énergie solaire, ensuite transformée en électricité (panneaux photovoltaïques) ou en chaleur (panneaux thermiques).

Cette première approche permet de savoir si une toiture présente un potentiel intéressant pour la mise en place de panneaux solaires.

Pour cela, l'outil prend en compte le relief, l'inclinaison de la toiture, son potentiel d'ensoleillement et même les ombres portées des bâtiments voisins et la végétation alentour.

www.hop-lesolaire.fr



Budget principal



COTISATIONS DES COMMUNES

118 845 €

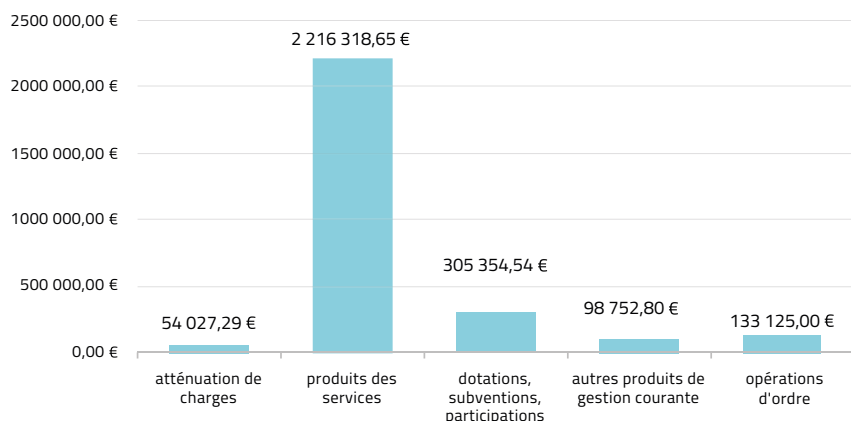
Elles sont composées d'une part forfaitaire de 200 € et d'une part variable fixée à 0,08 €/habitant.



LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 | FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées	Recettes réalisées	Résultat de l'exercice : excédent	Report du 002 : excédent	Résultat de clôture excédent
11 908 892,02 €	12 451 365,17 €	542 473,15 €	1 924 350,82 €	2 466 823,97 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (HORS TCCFE)



Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE)

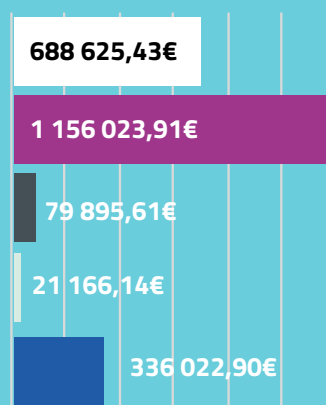
- Perçue par le SMED13 depuis 2012 pour les 20 communes du département de moins de 2 000 habitants
- En 2018, 41 communes de plus de 2 000 habitants ont fait le choix de confier ce contrôle au SMED13
- Dépenses de fonctionnement : 9 627 182,12 €
- Recettes de fonctionnement : 9 643 786,89 €

La participation à la maîtrise d'œuvre

- 5% des travaux au titre du FACÉ (électrification rurale)
- 7% des travaux au titre de l'Article 8
- Total : 149 979,26 €

-24,09 €
Intérêts courus non échus (ICNE)

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS ICNE)

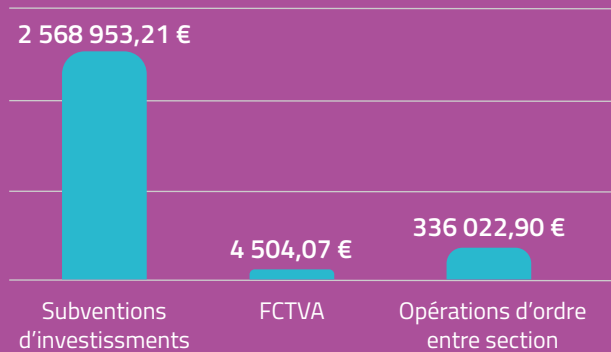


- Dépenses courantes
- Dépenses de personnel
- Autres charges
- Intérêt de la dette
- Opérations d'ordre entre section

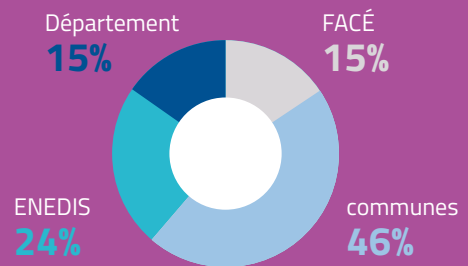
LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 | INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées	Recettes réalisées	Résultat de l'exercice : déficit	Report du 001 : excédent	Résultat cumulé du 001 : excédent	R.A.R. dépenses	R.A.R. recettes	Résultat des R.A.R. : excédent	Résultat de clôture : excédent
3 231 881.56 €	2 909 480.18 €	322 401.38 €	653 375.73 €	330 974.35 €	400 359.86 €	1 149 144.56 €	748 784.70 €	1 079 759.05 €

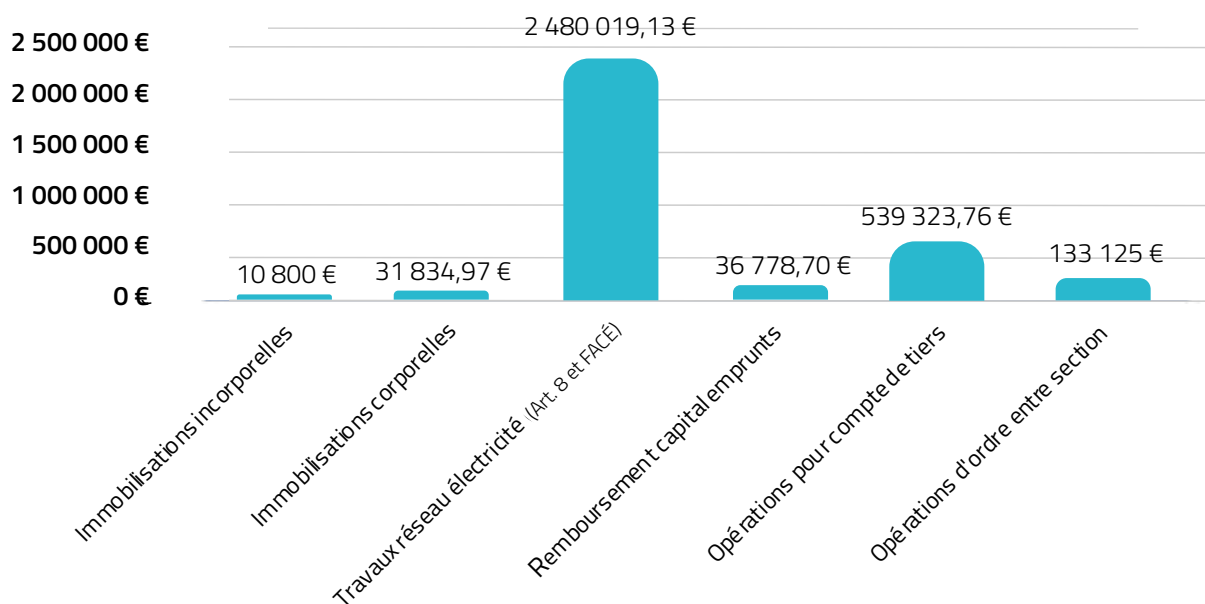
RECETTES D'INVESTISSEMENT



Provenance des subventions d'investissements



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



Les redevances électricité et gaz

Redevance R1 électricité

- Due par ENEDIS au SMED13
- Destinée à financer des dépenses de structures supportées par le SMED13 pour l'accomplissement de ses missions (contrôle de concession, fonctionnement des services, etc.)
- Calculée en fonction de la longueur du réseau concédé et de l'importance de la population desservie

Redevance R1 gaz

- Due par GRDF
- Destinée au fonctionnement du SMED13 pour sa compétence gaz

Redevance R2 électricité

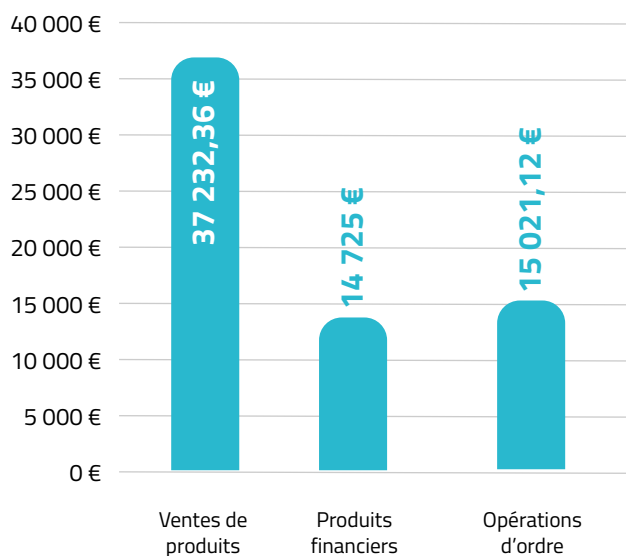
- Due par ENEDIS au SMED13
- Son montant est proportionnel aux investissements réalisés par le SMED13 et à ceux consentis par les communes membres

Budget annexe IRVE

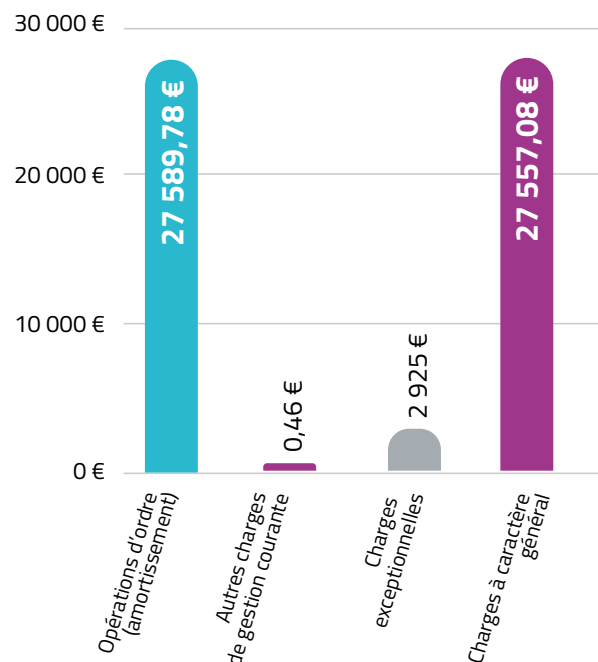
EN FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées	Recettes réalisées	Résultat de l'exercice : excédent	Report du 002 : excédent	Résultat de clôture : excédent
58 072.32 €	66 978.38 €	8 906.06 €	5 535.40 €	14 441.46 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



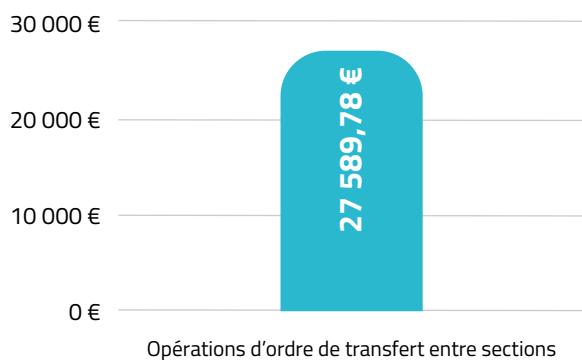
DÉPENSES D'EXPLOITATION



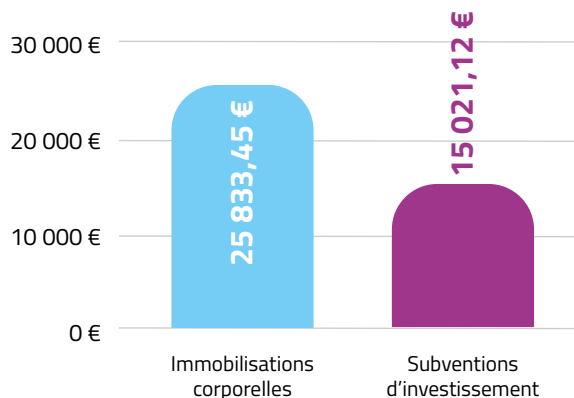
EN INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées	Recettes réalisées	Résultat de l'exercice brut : déficit	Report du 001 : excédent	Résultat cumulé du 001 : excédent	R.A.R. dépenses	R.A.R. recettes	Résultat des R.A.R.	Résultat de clôture : excédent
40 854.57 €	27 589.78 €	-13 264.79 €	139 857.57 €	126 592.78 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	126 592.78 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



BUREAU SYNDICAL DU 1^{er} MARS 2022

2022-01	Contrats groupe d'assurance des risques statutaires
2022-02	Approbation du reliquat FACÉ Mas-Blanc-des-Alpilles
2022-03	Reliquat FACÉ 2021 - Renforcement du réseau électrique - Le Paradou

COMITÉ SYNDICAL DU 15 MARS 2022

2022-04	Rapport d'orientations budgétaires 2022
2022-05	Participation du budget principal au budget annexe des IRVE
2022-06	Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences
2022-07	Avenant à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergie
2022-08	Renouvellement de convention de mise à disposition de personnel du Syndicat mixte d'énergie du Département des Bouches-du-Rhône auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence

COMITÉ SYNDICAL DU 5 AVRIL 2022

2022-09	Budget principal : approbation du compte de gestion du trésorier - Exercice 2021
2022-10	Budget principal : examen et vote du compte administratif 2021
2022-11	Budget principal : affectation du résultat de l'exercice 2021
2022-12	Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) budget primitif 2022 -Création des AP/CP 2022
2022-13	Cotisations des membres adhérents 2022
2022-14	Budget principal - Budget primitif 2022
2022-15	Service infrastructures de recharges des véhicules électriques (IRVE) - Budget annexe IRVE Approbation du compte de gestion du trésorier - Exercice 2021
2022-16	Service infrastructures de recharges des véhicules électriques (IRVE) - Budget annexe IRVE Examen et vote du compte administratif de l'année 2021
2022-17	Service infrastructures de recharges des véhicules électriques (IRVE) - Budget annexe IRVE - Affectation de résultats de l'exercice 2021
2022-18	Service infrastructures de recharges des véhicules électriques (IRVE) - Budget annexe IRVE - Budget primitif 2022
2022-19	Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet
2022-20	Approbation d'un changement de localisation travaux
2022-21	Reliquat Article 8 - 2021
2022-22	Approbation des crédits Article 8 (1 ^{re} répartition 2022 - Réalisation 2024) Travaux d'intégration des réseaux électriques dans l'environnement
2022-23	Demande de subventions au Département des Bouches-du-Rhône - Programme 2022 SMED13 maître d'ouvrage - Intégration dans l'environnement des réseaux électriques et de communications électroniques
2022-24	Autoriser le président à signer la convention financière pour l'organisation d'un stand au congrès de la FNCCR

COMITÉ SYNDICAL DU 5 JUILLET 2022

2022-26	Modification des statuts du Syndicat mixte d'énergie du département des Bouches-du-Rhône
2022-27	Utilisation de l'outil de décompte du temps de travail
2022-28	Approbation du nouvel organigramme des services du SMED13
2022-29	Création d'un poste de technicien
2022-30	Modification de la valeur nominale du chèque-déjeuner
2022-31	Remboursement des frais de repas dans le cadre d'un déplacement
2022-32	Adhésion à l'association Énergie partagée
2022-33	Adhésion au Club solaire métropolitain d'Aix-Marseille
2022-34	IRVE - Adhésion au Centre de médiation de la consommation de conciliateurs de justice
2022-35	Convention de partenariat ENEDIS/SMED/TOTAL/EVC

BUREAU SYNDICAL DU 20 SEPTEMBRE 2022

2022-36	Convention de partenariat pour la mise à disposition des habitants, entreprises et collectivités d'un cadastre solaire sur le territoire des Bouches-du-Rhône
2022-37	Reliquat FACÉ 2021
2022-38	Répartition des fonds FACÉ - Électrification rurale - Année 2022 - Travaux de renforcement et sécurisation des réseaux de distribution publique d'énergie électrique
2022-39	Demande de subventions au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône - Programme FACÉ 2022 - SMED13 maître d'ouvrage - Intégration dans l'environnement des réseaux de communications électroniques

COMITÉ SYNDICAL DU 17 OCTOBRE 2022

2022-40	Adhésion à la marque Territoire d'énergie
2022-41	Création d'un emploi permanent d'adjoint technique
2022-42	Création d'un emploi permanent d'adjoint technique
2022-43	Création d'un emploi permanent d'ingénieur
2022-44	Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif
2022-45	Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif
2022-46	Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif
2022-47	Modification de la participation employeur et salarié du chèque-déjeuner
2022-48	Adoption du schéma directeur départemental des IRVE

COMITÉ SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2022	
2022-49	Deuxième répartition enveloppe Article 8 - 2022 intégration des réseaux électriques dans l'environnement
2022-50	Demande de subvention au Département des Bouches-du-Rhône - Programme 2022 SMED13 maître d'ouvrage Intégration dans l'environnement des réseaux électriques
2022-51	Demande de subvention au Département des Bouches-du-Rhône - Programme 2022 SMED13 maître d'ouvrage Intégration dans l'environnement des réseaux de communication électriques
2022-52	Reliquat Article 8 année 2021 pour la commune de Berre l'Étang et de Pelissanne
2022-53	Changement de localisation Article 8 année 2021 pour la commune du Tholonet
2022-54	Autoriser le président à signer la convention à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité aériens avec la commune de Simiane-Collongue, ENEDIS et le Syndicat intercommunal du Grand Vallat
2022-55	Autorisation de programme et crédits de paiement AP/CP - Décision modification 2022 création des AP/CP 2022
2022-56	Décision modification numéro 3 du budget principal exercice 2022
2022-57	Budget principal amortissement des biens
2022-58	Budget principal crédits d'investissement 2023 - Autorisation d'engagement de liquidation et de mandatements des dépenses d'investissement à hauteur d'un quart des crédits ouverts en 2022
2022-59	Expérimentation du compte financier unique CFU Approbation de la convention à signer avec l'Etat
2022-60	Service infrastructures de recharge véhicules électriques - IRVE budget annexe - IRVE décision modification n° 1 de 2022
2022-61	Service infrastructures de recharge véhicules électriques IRVE Budget annexe des IRVE - Crédits d'investissement 2023 - Autorisation d'engagement de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement à hauteur d'un quart des crédits ouverts en 2022
2022-62	Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif
2022-63	Modification du tableau des effectifs
2022-64	Contrats d'assurance des risques statutaires
2022-65	Autorisation de déclassement par anticipation d'un terrain à Miramas section BP n° 310
2022-66	Autorisation de vente sous condition résolutoire de la non-désaffectation d'un terrain à Miramas section BP n° 310



Responsable de la publication

Didier KHELFA, président du SMED13

Coordination

Patrick GHIGONETTO, délégué à la communication

François CAPON, directeur général des services

Nawel SIDI KHOYA, responsable du service communication

Géraldine BUTI, chargée de communication

Conception et réalisation

72 HEURES D'AVANCE

contact@72hdavance.fr

Édition : septembre 2023 | ISSN 2649-258X